

Nous croyons aussi que l'horaire du chantier devrait respecter notre réglementation municipale en matière de travaux de construction. Cette réglementation précise qu'aucun travail de construction ne doit s'effectuer :

- du lundi au vendredi entre 21 heures et 7 heures;
- le samedi entre 20 heures et 7 heures;
- le dimanche et les jours fériés.

Cette réglementation restreint aussi l'utilisation de l'équipement lourd comme les gros camions de livraison, les équipements motorisés d'excavation et de chargement, les grues, les bétonnières, etc. Pour ce type d'équipements, les restrictions sont les suivantes :

- du lundi au vendredi entre 18 heures et 7 heures;
- les samedis, aucun travail entre 20 heures et 8 heures;
- aucun travail les dimanches et jours fériés.